



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) et je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord, je m'assois rapidement sur un banc et je ne bloque pas l'allée.
3. Je reste assis les jambes placées vers l'avant et je parle à voix basse.
4. Je sais qu'il est interdit de boire ou de manger dans l'autobus et je respecte la règle.
5. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
6. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes (50 cm x 30 cm x 22,5 cm) sont interdits.
7. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
8. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Il doit s'assurer que je suis en sécurité.
9. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront défrayés par mes parents.
11. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
12. Je dois, sans hésiter, informer rapidement mes parents, mon enseignant ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.
13. **Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts ou à bord de l'autobus scolaire. Tout geste inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Tableau du nombre d'avis disciplinaires associés au nombre de jours de suspension.

Nombre d'avis mineur	Nombre de jours de suspension
1	Avis de comportement
2	Avis de comportement
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéfiniment

Nombre d'avis majeur	Nombre de jours de suspension
1	5 jours
2	Indéfiniment

Places disponibles : Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit adresser sa demande à l'établissement que fréquente son enfant. Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca.